

Les commerçants victimes des inondations n'ont pas le moral

Pierre Gattaz, le patron du Medef, est venu écouter hier, à **La Rochette**, les chefs d'entreprise qui ont subi les fortes intempéries. Certains ne pourront reprendre leur activité qu'en octobre.



La Rochette, hier. Le président du Medef (à droite) est venu au chevet des commerçants qui ont subi les inondations. Il demande des aides et exonérations d'impôts. (L.P./L.A.)

« **CE N'EST PAS PARCE QU'IL N'Y A PLUS D'EAU** que tout va bien », insiste Pascal Martin-Lavigne, le président des commerçants de Nemours. Devant Pierre Gattaz, le président du Medef venu hier à La Rochette, il a fait le bilan de la situation économique dans cette ville fortement touchée par les inondations il y a un mois.

« 180 des 300 commerces ont été touchés, se désole-t-il. Certains ont eu jusqu'à 1,80 m d'eau dans leur magasin. 80 ont recommencé à travailler, mais pour les restants, les bouchers, ce sera plus long. » Ces derniers doivent en effet racheter leurs plans et réfrigérateurs. Leur activité pourrait ne reprendre qu'en octobre.

« Certains commencent à avoir le moral en berne », soupire Pascal Martin-Lavigne. Ils ont en effet le nez dans toutes les démarches pour se faire indemniser par les assurances ou toucher les fonds exceptionnels débloqués par l'Etat et les collectivités locales.

L'Etat a déjà mis à disposition 850 000 €, le département a voté vendredi dernier 500 000 € de crédits. Chaque entreprise peut prétendre à 3 000 € et 10 000 € en cas de péril imminent. La Chambre des métiers et de l'artisanat offre aussi une aide exceptionnelle de 1 500 €.

Dès les premiers moments des inondations, le régime social des

indépendants (RSI) faisaient des chques de 1 000 € aux sinistrés. Le RSI tout comme l'Urssaf pourrait accorder des détails de paiement des cotisations sociales, voire les suspendre le temps de retrouver une activité.

« Il reste le problème de la franchise, rappelle-t-elle. Elle peut être de 10 %. Quand on a 500 000 € de dégâts, la facture est lourde. Cela peut empêcher une entreprise de repartir. »

« Nous allons faire pression sur les ministères pour que les aides arrivent »

Pierre Gattaz, président du Medef

« Les entreprises devront rembourser les sommes avancées quand elles auront été indemnisées par les assurances. Mais elles doivent être soutenues pendant ce temps de retour à l'activité. »

« Les entreprises devront rembourser les sommes avancées quand elles auront été indemnisées par les assurances. Mais elles garderont le montant de la franchise », assurent les services de l'Etat.

« On va rediscuter avec les assureurs, promet de son côté Pierre Gattaz. Et faire pression sur les ministères pour que les aides arrivent. Nous sommes en contact avec les équipes d'Emmanuel Ma-

croon pour s'assurer que les processus marchent bien. »

L'Etat, qui a mis en place une cellule d'urgence afin que les chefs d'entreprise n'aient qu'un seul interlocuteur, a déjà déboursé plus de 2 M€ en indemnisation de chômage partiel auprès de 110 entreprises et 1 300 salariés.

« Je pense que les exonérations d'impôts sont aussi un bon moyen pour aider les sinistrés », avance Pierre Gattaz. A noter que la préfecture a relevé 14 000 entreprises touchées de près ou de loin par les intempéries.

FAUSTINE LEO

Pierre Gattaz accueilli en fanfare par la CGT

C'est avec des cymbales et une grosse caisse qu'une dizaine de syndicalistes de la CGT se sont rappelés hier à La Rochette au bon souvenir de Pierre Gattaz, le président du Medef, qui, la veille, avait assuré « que le compte pénibilité est inapplicable ». De quoi déclencher la colère des manifestants. « 40 Medef de crédit d'impôt compétitivité-emploi (CICE) ont été versés aux entreprises, dont 100 millions aux entreprises de Seine-et-Marne en 2015, s'indignent-ils. Pierre Gattaz a bien vite oublié la promesse de la création d'un million d'emplois en contrepartie. C'est inacceptable. Les sommes attribuées pour le CICE sont tombées directement dans les poches des actionnaires. Ces derniers doivent les rembourser. » Pierre Gattaz a, lui, affirmé lors de sa rencontre avec les chefs d'entreprises que le CICE était un bon outil qui permettrait aux entreprises de recommencer à dégager des marges.



La Rochette, hier. Les syndicalistes ont attendu le patron des patrons avec des cymbales et une grosse caisse. (L.P./L.A.)

ÎLE-DE-FRANCE Le futur siège de la région dévoilé aujourd'hui

■ Mais où va donc bien atterrir le futur siège de la région ? A Saint-Ouen, Saint-Denis (Seine-Saint-Denis), ou bien plus au sud, du côté d'Ivry-sur-Seine (Val-de-Marne) ? C'est ce matin que va être dévoilé le nom du site qui accueillera à terme le conseil régional. Le démantèlement de son siège était une promesse de campagne de Valérie Pécresse, sa nouvelle présidente (LR), dans le but d'économiser 26 M€ de loyers annuels pour les bâtiments actuels, principalement situés dans Paris. Autre objectif symbolique : sortir de la capitale et s'installer en banlieue.

■ CHIFFRE



(L.P./M. Boret.)

■ **+ 9 %** C'est l'augmentation des ventes immobilières en Ile-de-France sur un an (entre avril 2015 et avril 2016) dans l'ancien. Les notaires, qui dévoilent ces chiffres, indiquent que les ventes continuent de progresser. « Le marché bénéficie de taux d'intérêts exceptionnellement attractifs », prédisent les professionnels. Revers de la médaille, les prix devraient repartir à la hausse. « En un an, les prix ont peu varié mais des premières hausses se manifestent dans la capitale » indiquent les notaires. Et ça devrait se poursuivre. « La variation annuelle des prix à Paris serait de 2,2 %, autour de 8 180 € le mètre carré ».

OZOIR - TOURNAN Véligo entre en gare



(L.P./M. Legrand.)

■ Deux nouvelles stations de Véligo viennent de voir le jour, dans les gares d'Ozoir-la-Rivière et Tournan-en-Brie, à destination des usagers des lignes E et F qui viennent prendre le train à vélo. Ces espaces sécurisés pour deux-roues, de 40 places chacun, sont accessibles 7 jours sur 7, et 24 heures sur 24, à l'aide d'un passe Navigo en cours de validité. Pour accéder à ces stations, un abonnement annuel de 20 € doit être souscrit en plus. Le coût d'aménagement d'un de ces espaces, d'un montant d'environ 100 000 €, HT, est financé par le SIF à 75 % et par la SNCF à 25 %.